

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 novembre 2018, à 19h02, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse  
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1  
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
René Couture, conseiller au siège no. 5  
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière et Madame Marie-Céline Corbeil, adjointe administrative sont également présentes.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h02 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2018.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2018.
- 4.0 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2018.
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour octobre 2018.
- 6.0 Dépôt des états comparatifs.
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Dérogations mineures :
  - 8.1 Dérogation mineure 2018-09-0005 afin de permettre la conservation et de rénover l'agrandissement du bâtiment accessoire construit sans permis et excédant la superficie maximal autorisé de 100 mètres carrés
  - 8.2 Dérogation mineure 2018-10-0006 afin de permettre la construction d'une enseigne à plat de 4.6 mètres carrés et l'ajout de 2 enseignes couvrant 100% de la superficie vitrée
- 9.0 Règlements :



- 9.1 Adoption règlement 608 modifiant le règlement no 589 sur les compteurs d'eau
- 9.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement sur la délégation de dépense pour l'année 2019
- 9.3 Avis de motion règlement sur les compteurs d'eau résidentiels
  
- 10.0 Résolutions :
  - 10.1 Nomination de membres au CCU
  - 10.2 Octroi d'un contrat d'entretien de la patinoire extérieure et de la glissade saison 2018-2019
  - 10.3 Rapport concernant une subvention relative au programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
  - 10.4 Achat d'une couronne funéraire pour le jour du souvenir
  - 10.5 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Waterville et la Ressourcerie des Frontières pour une période de 1 an
  - 10.6 Nomination du maire suppléant 2019
  - 10.7 Adoption Politique portant sur le harcèlement psychologique
  - 10.8 Adoption Politique de drogue et alcool sur les lieux de travail de la Ville de Waterville
  - 10.9 Contrat pour l'exploitation et opération de l'usine de production d'eau potable de la ville de Waterville pour l'année 2019
  - 10.10 Contrat de vérification comptable pour les exercices financiers 2018-2019-2020
  - 10.11 Décompte progressif no 2 de TGC Inc. et réception provisoire pour les travaux de réfection de la rue Compton Est
  - 10.12 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
  - 10.13 Mandat Conduite pluviale (de la rue Compton Est jusqu'à la rivière)
  - 10.14 Boulevard Champêtre – Phase I du promoteur– Réception définitive
  - 10.15 Contrat de services juridiques année 2019
  - 10.16 Aménagement nouveau local de l'Hôtel de ville – Plafond suspendu
  - 10.17 Maison des jeunes - Décontamination
  - 10.18 Surveillance et contrôle matériaux
  - 10.19 Contrat collecte des matières résiduelles – prolongation pour 2019
  - 10.20 Demande d'aide financière – sécurité civile
  
- 11.0 Varia
  
- 12.0 Questions des contribuables
  
- 13.0 Levée de l'assemblée

4156-2018-11-05

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;



**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

4157-2018-11-05

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit adopté.

4158-2018-11-05

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 29 octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 octobre 2018 soit adopté.



**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 31 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 soient adoptés :

- Les activités courantes du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 : 288 630,59 \$
- Les salaires du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018 : 24 531,75 \$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.274.

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2018**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'octobre 2018.

**DÉPÔT ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT JANVIER À SEPTEMBRE 2017 VS 2018**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de l'état comparatif des activités de fonctionnement pour les mois de janvier à septembre 2017 versus les mois de janvier à septembre 2018.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente.

**DÉROGATION MINEURE # 2018-09-0005 AFIN DE PERMETTRE LA CONSERVATION ET DE RÉNOVER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ACCESSOIRE CONSTRUIT SANS PERMIS ET EXCÉDANT LA SUPERFICIE MAXIMAL AUTORISÉ DE 100 MÈTRES CARRÉS**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la conservation et la rénovation de l'agrandissement du bâtiment accessoire construit sans permis et excédant la superficie maximale autorisée de 100 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** le 4595 route 143, à Waterville portant le numéro de lot 2 129 658 se trouve en zone A-12 et qu'il est en zone agricole;



**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7.8 du *règlement de zonage # 2008-472* permet une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire complémentaire à un usage résidentiel qui se situe hors du périmètre urbain;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de cet agrandissement fut réalisée après l'année 2013 et sans permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le refus d'accorder la dérogation ne cause aucun préjudice au demandeur;

**CONSIDÉRANT QU'IL** existe d'autre option pour le demandeur de se conformer à la réglementation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal de **refuser** la demande dérogation mineure afin de permettre la conservation et la rénovation de l'agrandissement du bâtiment accessoire construit sans permis et excédant la superficie maximale autorisée de 100 mètres carrés.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en **refusant** la demande dérogation mineure afin de permettre la conservation et la rénovation de l'agrandissement du bâtiment accessoire construit sans permis et excédant la superficie maximale autorisée de 100 mètres carrés.

4161-2018-11-05

**DÉROGATION MINEURE # 2018-10-0006 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN ENSEIGNE À PLAT DE 4.6 MÈTRES CARRÉS ET L'AJOUT DE 2 ENSEIGNES COUVRANT 100% DE LA SUPERFICIE VITRÉE**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée à la ville de Waterville relativement à une demande dérogation mineure afin de permettre la construction d'une enseigne à plat de 4.6 mètres carrés ainsi que des enseignes dans 2 ouvertures dont la superficie couvre 100%;

**CONSIDÉRANT QUE** le 345 rue Gosselin portant le numéro de lot 5 654 039 se trouve en zone I-3;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11.4i) du règlement de zonage 2008-472 autorise les enseignes couvrant seulement 25% d'une surface vitrée;

**CONSIDÉRANT QUE** le tableau de l'article 11.9 permet un enseigne d'une superficie maximale de 2.5 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un immeuble multi-commercial;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est éloigné du chemin;



**CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne principale mesurera 192’’X 36’’ ce qui permet à l’enseigne d’être éclairée par les 3 lumières déjà installées de façon à desservir une enseigne de cette grandeur;

**CONSIDÉRANT QUE** l’enseigne n’est pas rétroéclairée;

**CONSIDÉRANT QUE** les enseignes dans les vitrines ne causent aucun problème quant à la sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d’**approuver** la demande dérogation mineure afin de permettre la construction d’une enseigne à plat de 4.6 mètres carrés ainsi que des enseignes dans 2 ouvertures dont la superficie couvre 100%;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l’unanimité

**QUE** le conseil municipal approuve la recommandation du CCU en **approuvant** la demande dérogation mineure afin de permettre la construction d’une enseigne à plat de 4.6 mètres carrés ainsi que des enseignes dans 2 ouvertures dont la superficie couvre 100%.

4162-2018-11-05

**ADOPTION RÈGLEMENT 608 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 589 SUR LES COMPTEURS D’EAU**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l’unanimité

**D’adopter** le règlement no 608 intitulé « règlement numéro 608 modifiant le règlement 589 sur les compteurs d’eau».

4163-2018-11-05

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR L’ANNÉE 2019**

Le conseiller Karl Hunting, donne avis de motion de la présentation d’un règlement visant l’adoption d’un règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville de Waterville.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.



## **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS**

Le conseiller Philippe-David Blanchette, donne avis de motion de la présentation d'un règlement sur les compteurs d'eau résidentiels.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est **déposée** et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

### **NOMINATION DE MEMBRES AU CCU**

Point remis à une prochaine séance.

## **OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE LA GLISSADE SAISON 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville entretient une patinoire et une glissade extérieures pendant la période hivernale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite engager un contractuel pour effectuer les travaux d'entretien et de surveillance de la patinoire et de la glissade;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**DE** donner le contrat d'entretien saison 2018-2019 de la patinoire extérieure et la glissade à Entreprises Donald Lessard pour un montant total de 12 000 \$ plus taxes.

## **RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration, au montant total de 60 000\$ pour le rechargement du chemin Carrier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 66 782.26\$ ;



Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**DE** confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Carrier pour un montant subventionnés de 60 000 \$ conformément aux exigences du MTQ;

**DE** demander le versement de la subvention prévu au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration;

4167-2018-11-05

### **ACHAT D'UNE COURONNE FUNÉRAIRE POUR LE JOUR DU SOUVENIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souligne ses anciens combattants pour la cérémonie du Jour du Souvenir ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite procéder à l'achat d'une couronne pour cette cérémonie;

**CONSIDÉRANT QUE** la légion Royale Canadienne, branche 242 de North Hatley, organise cette cérémonie et offre les couronnes;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'entériner l'achat d'une couronne de 20 pouces pour la cérémonie du Jour du Souvenir au montant de 80\$ à la Légion Royale Canadienne, branche 242.**

4168-2018-11-05

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN**

**CONSIDÉRANT** que l'entente entre la Ville de Waterville et la Ressourcerie des Frontières sera échuë au 31 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de la renouveler;

**CONSIDÉRANT** que la Ressourcerie a soumis à la Ville de Waterville une offre de renouvellement;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville reconnaît l'importance de conserver la Ressourcerie en opération;





Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

De renouveler l'entente entre la Ville de Waterville et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2019 pour un montant de 9 882\$.

4169-2018-11-05

### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR 2019**

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseiller René Couture soit nommé maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2019;

**QUE** le conseiller Carole Chassé soit nommée maire suppléant pour les mois d'avril, mai et juin 2019;

**QUE** le conseiller Philippe-David Blanchette soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2019;

**QUE** le conseiller Gaétan Lafond soit nommé maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

4170-2018-11-05

### **ADOPTION POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire maintenir un climat de travail exempt de harcèlement psychologique propre à protéger l'intégrité physique et psychologique des employés de la Ville, ainsi que la sauvegarde de leur dignité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu pour prévenir les comportements de harcèlement psychologique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire fournir le support nécessaire aux personnes victimes de harcèlement, en établissant des mécanismes d'aide et de recours en matière de harcèlement psychologique.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** la Politique sur le harcèlement psychologique tel que présenté par la directrice générale.



**ADOPTION POLITIQUE DE DROGUE ET ALCOOL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DE LA VILLE DE WATERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville considère essentiel d'offrir à l'ensemble de son personnel un environnement de travail qui soit sain, sécuritaire et propice à l'efficacité;

**CONSIDÉRANT QUE** comme employeur, la Ville reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le respect de la *Charte des droits et liberté de la personne*, la Ville de Waterville doit s'assurer que ses employés maintiennent en tout temps les exigences physiques et d'intégrité requises à l'exécution efficace et sécuritaire de leur travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville se doit d'adopter une politique à l'égard de tout usage qui pourrait en être fait, notamment être sous l'effet de toute drogue (y compris le cannabis), alcool, ou médicament le cas échéant, d'en consommer, d'être en possession ou, voire même, d'en vendre sur les lieux du travail;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**D'adopter** la Politique de drogue et alcool sur les lieux de travail de la Ville de Waterville tel que présenté par la directrice générale.

**OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

**CONSIDÉRANT QU'après adoption du** règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par le conseiller René Couture  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer** le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 à l'entreprise Aquatech;



**DE** défrayer les coûts pour l'année 2019, de 53 166 \$ plus taxes applicables pour le mandat de base;

**D'**approuver les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences :

- Opérateur à 51.45\$/heure plus taxes applicables
- Ingénieur à 70.00\$/heure\$ plus taxes applicables

**D'**autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

4173-2018-11-05

**OCTROI CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2018-2019-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour la vérification comptable pour les exercices financiers 2018-2019-2020 ;

**CONSIDÉRANT QU'**après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Raymond Chabot Grant Thornton a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le contrat pour la vérification comptable pour les exercices financiers 2018-2019-2020 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant total pour les 3 exercices de 48 289.50\$ taxes incluses;

**DE** défrayer les coûts pour l'année 2019, de 13 500.00\$ plus taxes applicables pour le mandat ;

**D'**autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

4174-2018-11-05

**DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 DE TGC INC ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE COMPTON EST**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP nous recommande le paiement du décompte no 2 présenté par TGC Inc.;



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 2 de TGC Inc. au montant de 409 591.13\$ taxes incluses ainsi que la réception provisoire pour les travaux de réfection de la rue Compton Est, tel que recommandé par WSP.

4175-2018-11-05

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville prévoit la formation de **1** pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme.



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**DE** présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

4176-2018-11-05

**MANDAT CONDUITE PLUVIALE (DE LA RUE COMPTON EST JUSQU'À LA RIVIÈRE)**

**CONSIDÉRANT QUE** la conduite pluviale (de la rue Compton Est jusqu'à la rivière) est obstruée et qu'elle n'a pu être nettoyé lors des travaux sur Compton Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette conduite pluviale est très endommagée et nécessite un remplacement;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie dans la rive nécessite un demande de CA au MDDELCC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la Ville a demandé une soumission à la firme EXP pour l'élaboration de plans et devis et la demande de CA ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**accepter la soumission de EXP pour l'élaboration de plans et devis et la demande de CA pour les travaux de réfection de la conduite pluviale (de la rue Compton Est jusqu'à la rivière) au montant de 11 700\$ plus les taxes applicables ;

**De** financer ces coûts à même le surplus du présent exercice financier.

4177-2018-11-05

**BOULEVARD CHAMPÊTRE – PHASE I DU PROMOTEUR – RÉCEPTION DÉFINITIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme WSP recommande au promoteur le paiement du décompte progressif no 5 de Eurovia Québec Construction inc.;



Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**D'**approuver et autoriser la signature de la réception définitive des ouvrages du boulevard Champêtre Phase I du promoteur réalisées par Eurovia Québec Construction inc tel que recommandé par la firme WSP.

4178-2018-11-05

### **CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit se prévaloir de services d'assistance juridique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville possède une offre de service fixant les conditions pour se prévaloir de services d'assistance juridique;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**autoriser la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

4179-2018-11-05

### **AMÉNAGEMENT NOUVEAU LOCAL DE L'HÔTEL DE VILLE – PLAFOND SUSPENDU**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'aménagement d'un nouveau local par P.C.I. 2000 Inc. sont débutés;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission ne prévoyait pas la réalisation d'un plafond suspendu;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le contrat à P.C.I. 2000 Inc. pour la réalisation d'un plafond suspendu dans le nouveau local de l'hôtel de ville pour un montant de 1 847\$ plus les taxes applicables;

**De** financer ces coûts à même le surplus du présent exercice financier.



**MAISON DES JEUNES - DÉCONTAMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à la décontamination du sous-sol de la Maison des jeunes;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le contrat à Qualinet pour la décontamination au montant de 8 200.00\$ plus les taxes applicables;

**De** financer ces coûts à même le surplus du présent exercice financier.

**SURVEILLANCE ET CONTRÔLE MATÉRIAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit assumer le contrôle des matériaux pour le projet Champ des possibles tel que prévu à l'entente avec le promoteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux laboratoires ont dûment répondu à notre demande de prix :

Entreprise	Prix avant taxes
Groupe ABS	7 396.00 \$
Labo S.M. inc	8 178 .00 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Groupe ABS est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller René Couture  
Et résolu à l'unanimité

**De** donner le mandat à Groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux aux coûts de 7 396.00\$ plus les taxes applicables (la facturation sera unitaire en fonction des services rendus) aux conditions suivantes :

- L'entente avec le promoteur doit être signée
- La garantie prévue à l'entente doit être déposée à la Ville;

**De** financer cette dépense par le surplus de l'exercice;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.



**CONTRAT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – PROLONGATION POUR 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit effectuer l'enlèvement et le transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement et des matières compostables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a octroyé un contrat en 2016 couvrant les années 2017 et 2018 avec possibilité de prolongation pour l'année 2019 ;

***Le conseiller Karl Hunting demande le vote :***

Le conseiller au siège no 1 Philippe-David Blanchette vote pour

Le conseiller au siège no 2 Gaétan Lafond vote pour

Le conseiller au siège no 3 Karl Hunting vote contre

Le conseiller au siège no 4 Gordon Barnett vote pour

Le conseiller au siège no 5 René Couture vote pour

La conseillère au siège no 6 Carole Chassé vote pour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville prolonge le contrat octroyé en 2016 à l'entreprise Stanley & Dany Taylor Transport Inc. pour effectuer l'enlèvement et le transport des déchets ultimes voués à l'enfouissement et des matières compostables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

**QUE** la Ville de Waterville accepte de défrayer les frais plus les taxes pour la réalisation des travaux conformément au devis et la soumission reçue.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SÉCURITÉ CIVILE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;





Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6 333\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1 833\$ ;

**QUE** la municipalité autorise Nathalie Isabelle, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**VARIA**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun contribuable.

4184-2018-11-05

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15.

---

Nathalie Dupuis, mairesse

---

Nathalie Isabelle, directrice générale

